12/20-1805_V1

Relevant de la Norme

NF EN 14041

Valide du **20 septembre 2022**

au **30 septembre 2024**

Sur le procédé

Tapiflex Habitat Genius

Famille de produit/Procédé : Procédé de revêtement de sol à pose particulière à usage bâtiment

Titulaire(s) : **Société : TARKETT France**

Internet : www.tarkett.com

AVANT-PROPOS

Les avis techniques et les documents techniques d'application, désignés ci-après indifféremment par Avis Techniques, sont destinés à mettre à disposition des acteurs de la construction **des éléments d'appréciation sur l'aptitude à l'emploi des produits ou procédés** dont la constitution ou l'emploi ne relève pas des savoir-faire et pratiques traditionnels.

Le présent document qui en résulte doit être pris comme tel et n'est donc pas un document de conformité à la réglementation ou de conformité à un référentiel d'une « marque de qualité ». Sa validité est décidée indépendamment de celle des pièces justificatives du dossier.

L'Avis Technique est une démarche volontaire du demandeur, qui ne change en rien la répartition des responsabilités des acteurs de la construction. Indépendamment de l'existence ou non de cet Avis Technique, pour chaque ouvrage, les acteurs doivent fournir ou demander, en fonction de leurs rôles, les justificatifs requis. L'Avis Technique s'adressant à des sachants, il n'a pas vocation à contenir d'autres informations que celles relevant du caractère non traditionnel de la technique.

COMMISSION CHARGÉE DE FORMULER LES AVIS TECHNIQUES

Secrétariat : CSTB, 84 avenue Jean Jaurès, FR-77447 Marne la Vallée Cedex 2
Tél. : 01 64 68 82 82 - email : secretariat.at@cstb.fr

www.ccfat.fr

Les Avis Techniques sont publiés par le Secrétariat des Avis Techniques, assuré par le CSTB ; Les versions authentifiées sont disponibles gratuitement sur le site Internet du CSTB (http://www.cstb.fr)

Versions du document

Version	Description	Rapporteur	Président
V1	Il s'agit d'une première demande de Document Technique d'Application.	Gilbert FAU	Yann RIVIERE

Descripteur : Procédé de revêtement de sol destiné à la pose libre (sans liaison ou maintien durable aux supports sol ou mur) en locaux classés E1, c'est-à-dire sans utilisation de colle ou d'adhésif en plein ou en périphérie les reliant au support ou et assimilée semi-libre en locaux classés E2 où est requis un calfatage en périphérie, pour sols intérieurs d'occupation humaine usuelle, en travaux neufs et de rénovation. Il associe :

- Le revêtement de sol PVC en lés « TAPIFLEX HABITAT GENIUS » tel que décrit à l'article 2.4.1 du Dossier Technique ;
- La bande adhésive double face Genius tape décrite à l'article 2.4.3.1 du Dossier Technique ;
- Le traitement des joints à froid type Werner Müller (type A) ;
- Le mastic MS-polymères BOSTIK MSP 107 (ou équivalent).

Table des matières

1. Avis du Groupe Spécialisé 4
1.1. Domaine d'emploi accepté 4
1.1.1. Zone géographique 4
1.1.2. Ouvrages visés 4
1.2. Appréciation 5
1.2.1. Satisfaction aux lois et règlements en vigueur et autres qualités d'aptitude à l'emploi 5
2. Dossier Technique 6
2.1. Mode de commercialisation 6
2.2. Description du procédé 6
2.2.1. Revêtement 6
2.3. Dispositions de conception 8
2.3.1. Support ou revêtement existant 8
2.3.2. Support amianté 8
2.3.3. Classement UPEC du local 8
2.3.4. Support humide ou susceptible d'être exposé à des reprises ou remontées d'humidité 8
2.3.5. Température ambiante et température du support 8
2.3.6. Conformité à la règlementation incendie dans le cas de la pose sur un ancien revêtement combustible conservé 8
2.3.7. Traitement des joints de dilatation 8
2.3.8. Résistance thermique 9
2.4. Dispositions de mise en oeuvre 9
2.4.1. Dispositions générales 9
2.4.2. Exigences relatives aux supports et préparation des supports 9
2.5. Réception - Mise en service 13
2.6. Maintien en service des performances de l'ouvrage 13
2.6.1. Aménagement des accès extérieurs 13
2.6.2. Entretien 13
2.7. Assistance technique 14
2.8. Principes de fabrication et de contrôle de cette fabrication 14
2.9. Mentions des justificatifs 14
2.9.1. Résultats expérimentaux 14
Réaction au feu 14
Acoustique 14
Aptitude à l'emploi 14
2.9.2. Références 14
2.10. Figure du Dossier Technique 16

1. Avis du Groupe Spécialisé

Le procédé décrit au chapitre II « Dossier Technique » ci-après a été examiné par le Groupe Spécialisé qui a conclu favorablement à son aptitude à l'emploi dans les conditions définies ci-après.

1.1. Domaine d'emploi accepté

1.1.1. Zone géographique

Cet avis a été formulé pour les utilisations en France métropolitaine.

1.1.2. Ouvrages visés

1.1.2.1. Locaux

Locaux, hors escaliers, ayant au plus les classements suivants selon la notice du classement UPEC des locaux en vigueur :

- U2s P3 E2 C2 sur supports à base de liants hydrauliques neufs (y compris plancher chauffant à eau chaude) tels que définis au § 1.1.2.2.1 et existant remis à nu tels que définis au § 1.1.2.2.2 ci-après ;
- U2s P3 E1 C2 sur chape fluide à base de sulfate de calcium neuf tel que défini au § 1.1.2.2.3 et existant remis à nu tel que défini au § 1.1.2.2.4 ci-après ;
- U2s P3 E1 C2 sur supports en bois ou en panneaux à base de bois neufs tels que définis au § 1.1.2.2.5 et existants non revêtus ou remis à nu tels que définis au § 1.1.2.2.6 ci-après ;
- - U2s P2 E2 C2 sur revêtements existants tels que définis au § 1.1.2.2.7 ci-après autres que linoleum ;
- - U2s P2 E1 C2 sur revêtement en linoleum existant tel que défini au § 1.1.2.2.7 ci-après.

1.1.2.2. Supports

1.1.2.2.1. Supports à base de liants hydrauliques neufs (y compris plancher chauffant à eau chaude)

Les supports à base de liants hydrauliques admis sont les supports décrits dans la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 « Revêtements de sol PVC collés » au § 6.1, y compris les planchers chauffants conformes aux normes NF DTU 65.14 et NF P 52-302 (DTU 65.7), à l'exclusion des planchers chauffants rafraîchissants et des planchers rayonnants électriques (PRE).

En outre sont également admises les chapes fluides à base de ciment, faisant l'objet d'un Avis Technique ou DTA favorable en cours de validité pour le domaine visé.

1.1.2.2.2. Supports à base de liants hydrauliques existants remis à nu

Les supports admissibles sont ceux décrits au § 7 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 et qui répondent aux exigences décrites dans les tableaux 5 et 6 du § 7 de cette même norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

1.1.2.2.3. Chape fluide à base de sulfate de calcium neuf

Les chapes fluides à base de sulfate de calcium admises sont celles faisant l'objet d'un Avis Technique ou Document Technique d'Application favorable et en vigueur pour le domaine d'emploi visé.

1.1.2.2.4. Chape fluide à base de sulfate de calcium existante remise à nu

Les supports admissibles sont ceux décrits au § 7 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 et qui répondent aux exigences décrites dans les tableaux 5 et 6 du § 7 de cette même norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

1.1.2.2.5. Supports neufs en bois ou en panneaux à base de bois

Les supports visés sont les planchers en bois ou panneaux à base de bois décrits dans la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 au § 6.2.1.

1.1.2.2.6. Supports existants non revêtus ou remis à nu en bois ou en panneaux à base de bois

Les supports admissibles sont ceux décrits au § 7 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 et qui répondent aux exigences décrites dans les tableaux 5 et 6 du § 7 de cette même norme NF DTU 53.12 P1-1-1, à l'exception des planchers flottants.

En outre, sont également visés :

- Les anciens parquets cloués sur lambourdes ou solivage exécutés conformément à la norme NF DTU 51.1 ;
- Les panneaux CTBH/CTBX exécutés conformément à la norme NF P63-203-1 (réf. DTU 51.3) ;
- Les panneaux OSB exécutés conformément à la norme NF P63-203-1 (réf. DTU 51.3).

1.1.2.2.7. Revêtements existants

Ce sont ceux tels que définis au § 7 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 et qui répondent aux exigences décrites dans les tableaux 5 et 6 du § 7 de cette même norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

En outre, sont également admis :

- Les anciens revêtements de sol coulé à base de résine de synthèse ;

- Les anciens revêtements de sol linoléum compacts adhérents (uniquement dans les locaux E1) ;
- Les anciens revêtements de sols résilients (hors linoleum) sans envers mousse, y compris les dalles semi-flexibles amiantées.

1.2. Appréciation

1.2.1. Satisfaction aux lois et règlements en vigueur et autres qualités d'aptitude à l'emploi

1.2.1.1. Réaction au feu

Procédé TAPIFLEX HABITAT GENIUS fait l'objet d'un rapport de classement européen de réaction au feu selon la norme NF EN 13501-1+A1 : 2013. Le classement obtenu est C_{fl}-s1 ; il est valable en pose libre et collée sur panneau de particules de bois non ignifugé de classe C_{fl}-s1 et de masse volumique ≥ 510 kg/m^3. *(Rapport du CRET n° 2020/007-1 daté du 13 janvier 2020).*

1.2.1.2. Acoustique

Le procédé TAPIFLEX HABITAT GENIUS fait l'objet d'un essai de type avec une efficacité normalisée d'isolation au bruit de choc ΔLw = 19 dB selon la norme EN ISO 717-2 et une sonorité à la marche de classe A selon la norme NF S 31-074 (Rapport d'essai du CSTB n° AC20-26086897-1 du 04/01/2021).

1.2.1.3. Aspects sanitaires

Le présent Avis est formulé au regard de l'engagement écrit du titulaire de respecter la réglementation et notamment l'ensemble des obligations réglementaires relatives aux produits pouvant contenir des substances dangereuses pour leur fabrication, leur intégration dans les ouvrages du domaine d'emploi accepté et l'exploitation de ceux-ci.

Le contrôle des informations et déclarations délivrées en application des réglementations en vigueur n'entre pas dans le champ du présent Avis. Le titulaire du présent Avis conserve l'entière responsabilité de ces informations et déclarations.

1.2.1.4. Impact environnemental

Le procédé ne dispose d'aucune déclaration environnementale (DE) et ne peut donc revendiquer aucune performance environnementale particulière. Il est rappelé que les DE n'entrent pas dans le champ d'examen d'aptitude à l'emploi des produits.

1.2.1.5. Prévention des accidents et maîtrise des accidents et maîtrise des risques lors de la mise en œuvre et de l'entretien

Le procédé dispose de Fiches de Données de Sécurité (FDS)

L'objet de la FDS est d'informer l'utilisateur de ce procédé sur les dangers liés à son utilisation et sur les mesures préventives à adopter pour les éviter, notamment par le port d'équipements de protection individuelle (EPI).

Les produits doivent être utilisés conformément à leur étiquetage et à la réglementation en vigueur.

1.2.1.6. Durabilité

Les classements présentés dans le domaine d'emploi ci-avant signifient, dans des conditions normales d'usage et d'entretien, une présomption de durabilité d'au moins dix ans. Cf. « Notice sur le classement UPEC des locaux », e-Cahier du CSTB en vigueur.

Les méthodes préconisées pour l'entretien et le nettoyage sont de nature à conserver au sol un aspect satisfaisant.

Appréciation globale

L'utilisation du procédé dans le domaine d'emploi accepté (cf. paragraphe 1.1) est appréciée favorablement.

2. Dossier Technique

Issu des éléments fournis par le titulaire et des prescriptions du Groupe Spécialisé acceptées par le titulaire

2.1. Mode de commercialisation

Titulaire(s) : Société : TARKETT
Internet : www.tarkett.com

Mise sur le marché

En application du Règlement (UE) n° 305/2011, le revêtement « TAPIFLEX HABITAT GENIUS » fait l'objet d'une déclaration des performances (DdP) N° 0132-0079 du 01/11/2019 établie par le fabricant sur la base de la norme NF EN 14041.

Les produits conformes à cette DdP sont identifiés par le marquage CE.

Identification

La dénomination commerciale exclusive, le type, l'épaisseur, le dessin, le coloris, la longueur et un repère correspondant à la date de fabrication (numéro de lot) figurent sur les emballages.

2.2. Description du procédé

2.2.1. Revêtement

2.2.1.1. Type et structure

Revêtement PVC hétérogène sur mousse en lés, fabriqué par enduction sur un support stabilisé avec un voile de verre non tissé. Il comprend :

- un traitement de surface polyuréthanne photoréticulé avec particules d'alumine TopClean XPTM ;
- une couche d'usure transparente non chargée du groupe d'abrasion T ;
- un décor imprimé haute définition ;
- un support stabilisé avec un voile de verre renforcé en fibres non tissées ;
- d'une couche calandrée renforcée ;

2.2.1.2. Aspect

La surface est grainée et présente un aspect semi-brillant.

2.2.1.3. Coloris et Dessins

La gamme actuelle comprend 20 décors (d'autres pourront être ajoutés).

2.2.1.4. Conditionnement

En rouleaux de 25 ml de longueur et 2 m de largeur.

2.2.1.5. Identification

Les emballages comportent le nom et le type, ce qui vaut, de la part du fabricant, engagement de conformité à la description et aux caractéristiques ci-dessus.

2.2.1.6. Caractéristiques géométriques et pondérales

2.2.1.6.1. Caractéristiques géométriques et pondérales

Caractéristiques générales	Méthodes d'essais	TAPIFLEX HABITAT GENIUS
Longueur des rouleaux (m)	NF EN ISO 24341 *(EN 426)*	25
Largeur des lés (m)	NF EN ISO 24341 *(EN 426)*	2
Épaisseur totale (mm)	NF EN ISO 24346 *(EN 428)*	3,1 (+0,18 / -0,15)
Masse surfacique (g/m²)	NF EN ISO 23997 *(EN 430)*	3000 (+13 %/-10 %)
Épaisseur couche d'usure (mm)	NF EN ISO 24340 *(EN 429)*	0,35 (+13 % / -10 %)
Teneur en liant de la couche d'usure	NF EN ISO 10582	Type I
Groupe d'abrasion	NF EN 660-2	T

2.2.1.6.2. Autres caractéristiques d'identification et d'aptitude

Caractéristiques	Méthodes d'essais	TAPIFLEX HABITAT GENIUS
Stabilité dimensionnelle à la chaleur (%)	NF EN ISO 23999	< 0,10
Incurvation à la chaleur (mm)	NF EN ISO 23999	< 1
Solidité des couleurs à la lumière	EN ISO 105-B02	≥ 6/8
Résistance chaise à roulettes	NF ISO 4918	Pas de dégradation à 25 000 cycles
Action du déplacement simulé d'un pied de meuble	EN 424	Aucun désordre
Poinçonnement rémanent à 150 min (mm)	NF EN ISO 24343-1 *(EN 433)*	< 0,15
Résistance des soudures	NF EN 489 M1	≥ 240
Résistance à la traction allongement à 1% (N)	NF EN 489 M1	≥ 100 N
Isolation au bruit de choc (dB)	NF EN ISO 717-2	19 ± 2 dB
Résistance thermique (m^2K/W) [1]	NF EN ISO 10456	0,04
[1] Pour information		

2.2.1.7. Produits associés

Ces produits doivent être utilisés conformément à leur étiquetage et aux préconisations du fabricant.

2.2.1.7.1. Bande adhésive double face déposable préconisée

Pour la pose assimilée libre, la bande adhésive spécifique préconisée est la « TARKETT GENIUS TAPE » conditionnée à l'unité en largeur de 96 mm, en rouleaux de 25 ml et composée comme suit :

- Une face adhésive supérieure, avec fort pouvoir piégeant, permettant la jonction des 2 lisières de lés en sous face du revêtement ; cette face est protégée par un film de protection souple ;
- Une grille support ;
- Une face inférieure, permettant de positionner la bande sur le support.

Dans le cadre du présent Document Technique d'Application, il ne pourra être utilisé que la BANDE GENIUS TAPE, commercialisée sous la référence suivante : Réf. 1257001 – Bande Genius Tape / TARKETT.

Pour la pose sur support à base de liant hydraulique, à base de sulfate de calcium et support en base de bois ou panneau à base de bois, la bande Genius Tape est associée au primaire type BOSTIK GRIP A700 UNIVERSAL, appliqué à raison de 100 g/m², et limité aux zones de positionnement de la bande.

L'emploi d'un autre primaire que celui dénommé ci-dessus est subordonné à l'accord explicite du fabricant.

Les prescriptions du fabricant doivent être respectées.

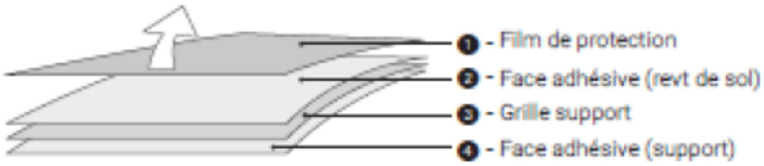

2.2.1.7.2. Produit de traitement à froid des joints de lés

Il s'agit du produit liquide en tubes Type A de Werner Müller pour traitement à froid des joints.

2.2.1.7.3. Mastic de calfatage

Dans les locaux classés E2, le calfatage est effectué avec un mastic du type polyuréthanne ou MS-Polymères (par exemple Bostik MSP 107).

2.3. Dispositions de conception

2.3.1. Support ou revêtement existant

Il est de la responsabilité du Maître d'œuvre d'informer l'entreprise de la nature du support.

La pose sur revêtement existant n'est admise que dans le cas d'une seule couche d'ancien revêtement ; dans le cas contraire, les revêtements existants devront être déposés.

Dans le cas d'un ancien revêtement existant, le maître d'œuvre doit aussi faire réaliser une étude préalable de reconnaissance du sol existant pour déterminer, a minima, la nature du support, la planéité, les zones de l'ancien sol à conserver ou à déposer, de repérer les fissures et les joints de fractionnement qui doivent être traités. Les résultats de l'étude devront être joints au dossier de consultation.

2.3.2. Support amianté

Conformément à la règlementation en vigueur, il appartient au Maître d'ouvrage de produire les informations et les documents relatifs à la présence d'amiante. En outre, dans le cas de la pose sur dalles en vinyle amiante, le Maître d'ouvrage devra faire procéder à un diagnostic préalable de l'état du support afin de déterminer la nécessité ou non de dépose partielle ou totale du revêtement existant, par exemple conformément au Cahier du CSTB 3635_V2 et à la réglementation en vigueur.

Les résultats de l'étude devront être joints au dossier de consultation.

2.3.3. Classement UPEC du local

La détermination du classement UPEC du local incombe au maître d'ouvrage ou son représentant, le maître d'œuvre (cf. « Notice sur le classement UPEC et classement UPEC des locaux » en vigueur).

Le maître d'œuvre doit s'assurer de la conformité au domaine d'emploi accepté décrit au § 1.1 de l'Avis du Groupe Spécialisé.

2.3.4. Support humide ou susceptible d'être exposé à des reprises ou remontées d'humidité

Il appartient au maître d'œuvre de préciser les supports humides ou exposés à des reprises ou remontées d'humidité.

Lorsque le support est susceptible d'être exposé à des remontées d'humidité qu'il soit revêtu ou non d'un carrelage, des précautions pour assurer la protection de l'ouvrage contre les remontées d'humidité doivent être prises conformément au § 5.3.3 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 à l'exclusion d'une sous-couche d'interposition.

Dans le cas d'un ancien dallage sur terre-plein, revêtu ou non de carrelage, une étude préalable permettra de vérifier la présence ou non d'un ouvrage d'interposition ou d'un procédé barrière assurant la protection contre les remontées d'humidité. En cas de doute ou bien dans le cas où le résultat de l'étude montre l'absence d'un tel ouvrage, une protection contre les remontées d'humidité devra être réalisée.

La protection devra être prévue dans les Documents particuliers du marché (DPM).

2.3.5. Température ambiante et température du support

Le maître d'œuvre doit s'assurer que les dispositions sont prises pour assurer une température ambiante minimale de ≥ 12 °C.

Il appartient au maître d'ouvrage de prévoir et mettre à disposition les moyens nécessaires pour assurer le respect de cette exigence le cas échéant.

2.3.6. Conformité à la règlementation incendie dans le cas de la pose sur un ancien revêtement combustible conservé

Le titulaire de l'Avis Technique doit produire un justificatif émanant d'un laboratoire agréé permettant d'apprécier le classement de réaction au feu possible sur ancien revêtement.

Le Maître d'œuvre devra s'assurer de la conformité du classement de réaction au feu du système à l'exigence réglementaire en vigueur qui s'applique au local.

2.3.7. Traitement des joints de dilatation

Le choix de la solution retenue devra être déterminé par le Maitre d'oeuvre suivant les indications du présent Dossier Technique.

2.3.8. Résistance thermique

Sur plancher chauffant, les anciens revêtements admis ne pourront être conservés que si la résistance thermique cumulée du complexe TAPIFLEX HABITAT GENIUS posé assimilée libre sur l'ancien revêtement est inférieure à 0.15 m². K/W et, dans le cas d'une ancienne résine ou d'un ancien sol PVC, si l'épaisseur de l'ancien revêtement est inférieure à 3 mm.

Le calcul de la résistance thermique cumulée devra tenir compte de la résistance thermique du TAPIFLEX HABITAT GENIUS, de la résistance thermique de l'ancien revêtement et, enfin, de celle de la lame d'air induite par la pose semi-libre qui est estimée de façon conventionnelle à 0,02 m². K/W.

2.4. Dispositions de mise en oeuvre

2.4.1. Dispositions générales

2.4.1.1. Missions incombant à l'entreprise de revêtement de sol

Ce sont celles définies dans la Partie 2 de la norme NF DTU 53.12.

En outre, dans le cas particulier des travaux sur dalles amiantées, il appartient à l'entreprise de revêtement de sol de respecter la règlementation en vigueur à ce sujet qui précise, entre autres, les modalités selon lesquelles la protection des travailleurs contre les risques d'exposition à l'inhalation des poussières d'amiante est assurée.

Le traitement du joint de dilatation comme indiqué ci-après est à la charge de l'entreprise.

2.4.1.2. Mise en œuvre sur chape fluide à base de sulfate de calcium

Les dispositions de mise en oeuvre sont celles décrites dans l'Avis Technique ou DTA en cours de validité de la chape. En outre, préalablement à la pose du revêtement, la réalisation d'un enduit de sol adapté faisant l'objet d'un certificat QB en cours de validité avec classement P au moins égal à celui du local est requise, après égrenage fin, conformément aux articles 9.3 et 9.4 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

2.4.1.3. Réception des supports/stockage/pose

Les lés préalablement découpés doivent être entreposés à plat dans les locaux où la pose sera réalisée à une température ≥ 12 °C durant les 24 heures précédant la pose (voir article 7.3 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-3).

Avant de déballer les rouleaux, les références doivent être vérifiées (n° de lot, coloris).

2.4.1.4. Conditions préalables de pose

Pour la pose, la température du support et de l'atmosphère doit être ≥ 12 °C (voir article 7.1 de la norme NF DTU 53.2 P1-1-3).

2.4.1.5. Calepinage des surfaces

La pose est exécutée de la façon suivante (sauf si prescription particulière du marché) :

- Pose dans le sens de la lumière ou sens de circulation ;
- Chaque pièce du local est considérée séparément, utiliser le même bain ;
- Respecter l'ordre de numérotation des rouleaux ;
- Respecter le sens de pose (décors bois => même sens / autres décors => lés inversés).

2.4.1.6. Traitement des joints de dilatation

Le joint de dilatation est traité par un profilé de recouvrement mis en œuvre en surépaisseur sur le revêtement ; il est fixé sur un seul côté.

2.4.2. Exigences relatives aux supports et préparation des supports

2.4.2.1. Supports neufs

2.4.2.1.1. Supports neufs à base de liants hydrauliques

2.4.2.1.1.1. Exigences relatives aux supports

Les exigences relatives aux supports sont celles décrites à l'article 6.1.5 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 complétées comme suit :

- Planéité : < 5 mm sous une règle de 2 m et 1 mm sous un réglet de 20 cm.

La reconnaissance des supports devra être réalisée conformément à l'article 8.3 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

2.4.2.1.1.2. Travaux préparatoires

Ce sont ceux décrits à l'article 9.1.1 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

2.4.2.1.2. Chapes fluides à base de sulfate de calcium

2.4.2.1.2.1.1. Exigences relatives aux supports

Les exigences relatives à ce support sont celles décrites dans l'avis Technique ou le Document Technique d'Application de la chape.

2.4.2.1.2.1.2. Travaux préparatoires

Ce sont celles prescrites par l'avis Technique ou le Document Technique d'Application de la chape pour la pose d'un revêtement PVC.

2.4.2.1.3. Supports neufs à base de bois

2.4.2.1.3.1. Exigences relatives aux supports

Ce sont celles décrites à l'article 6.2.2 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

2.4.2.1.3.2. Travaux préparatoires

Les travaux préparatoires sont ceux décrits à l'article 9.1.2 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

2.4.2.2. Supports existants

2.4.2.2.1. Anciens supports à base de liants hydrauliques non revêtus ou remis à nu

2.4.2.2.1.1. Exigences relatives aux supports

Une étude préalable de l'état du support est réalisée conformément à la norme NF DTU 53.12 P1-1-1, tableau 5 et à son annexe D.

Les exigences de conservation sont celles définies dans le tableau 6 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

2.4.2.2.1.2. Travaux préparatoires

Le support est préparé comme indiqué dans les articles 9.2.1 et 9.2.1.1 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

Lorsque les tolérances de planéité ne sont pas respectées en rénovation, un enduit de sol sera réalisé conformément au § 9.4 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

En présence d'un enduit (après dépose de l'ancien revêtement), celui-ci peut être conservé lorsqu'il est adhérent sur au moins 90 % de la surface de la pièce, avec reprise des zones non adhérentes.

Afin d'effectuer la pose assimilée libre (cf. article 2.4.2.3), il est nécessaire d'appliquer au préalable de manière localisée dans les zones de positionnement de la bande adhésive, un primaire d'accrochage (type GRIP A700 UNIVERSAL de la société BOSTIK, à raison de 100 g/m²) pour palier à d'éventuels problèmes de pulvérulence (présence d'un film de poussières résiduelles après nettoyage).

2.4.2.2.2. Chape fluide à base de sulfate de calcium remise à nu

2.4.2.2.2.1. Exigences relatives aux supports

Ce sont celles prescrites par l'Avis Technique ou Document Technique d'Application de la chape pour la pose d'un revêtement de sol PVC collé.

2.4.2.2.2.2. Travaux préparatoires

Le support est préparé comme indiqué dans le § 9.2.1.4 du NF DTU 53.12 P1-1-1.

2.4.2.2.3. Anciens supports à base de bois

2.4.2.2.3.1. Exigences relatives aux supports

Une étude préalable de l'état du support est réalisée conformément à la norme NF DTU 53.12 P1-1-1, au tableau 5 et à son annexe D.

Les exigences de conservation sont celles définies dans le tableau 6 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

2.4.2.2.3.2. Travaux préparatoires

Le support est préparé comme indiqué à l'article 9.1.2 de la norme DTU 53.12 P1-1-1.

Afin d'effectuer la pose assimilée libre (cf. article 2.4.2.3), il est nécessaire d'appliquer au préalable de manière localisée dans les zones de positionnement de la bande adhésive, un primaire d'accrochage (type GRIP A700 UNIVERSAL de la société BOSTIK), à raison de 100 g/m²) pour palier à d'éventuels problèmes de pulvérulence (présence d'un film de poussières résiduelles après nettoyage).

2.4.2.2.4. Anciens revêtements de sols résilients (hors linoleum) sans envers mousse, y compris les dalles semi-flexibles amiantées :

2.4.2.2.4.1. Cas des dalles semi-flexibles non amiantées, des revêtements de sols PVC compacts, et linoléum compacts (uniquement en locaux E1) :

2.4.2.2.4.1.1. Exigences relatives aux supports

Une étude préalable de l'état du support est réalisée conformément à la norme NF DTU 53.12 P1-1-1, tableau 5 et à son annexe D.

Les exigences de conservation sont celles définies dans le tableau 6 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

2.4.2.2.4.1.2. Travaux préparatoires

Les travaux préparatoires s'effectuent selon l'article 9.2.5 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

Si les défauts représentent moins de 10 % de la surface de la pièce, le sol existant peut être conservé avec réparations localisées.

La pose directe est possible si :

- Les désaffleurements sont ≤ 1 mm ;
- Les ouvertures des joints sont ≤ 2 mm.

Dans le cas contraire, le support sera préparé conformément à l'article 9.2.1 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

2.4.2.2.4.2. Cas des dalles semi-flexibles vinyle-amiante

2.4.2.2.4.2.1. Exigences relatives aux supports

La reconnaissance est réalisée conformément au *Cahier 3635_V2 du CSTB* « CPT Exécution des enduits de sol intérieurs pour la pose de revêtements de sol – Rénovation » et les conditions de conservation de l'ancien dalles semi-flexibles vinyle-amiante doivent être respectées.

2.4.2.2.4.2.2. Travaux préparatoires

Dans le cas de dalles semi-flexibles et produits associés contenant de l'amiante, les travaux devront être réalisés conformément aux dispositions réglementaires en vigueur à ce sujet qui précisent, entre autres, les modalités selon lesquelles la protection des travailleurs contre les risques d'exposition à l'inhalation des poussières d'amiante doit être assurée.

Le support est préparé comme indiqué dans le CPT e-cahier du *CSTB 3635_V2* à l'exception de la préparation mécanique par ponçage ou de l'application d'un enduit qui sont exclues dans ce cas. Les dalles décollées non abîmées sont à nouveau collées et les parties manquantes ou déposées sont rebouchées avec un enduit de dressage avec primaire adapté. Le sol est ensuite dépoussiéré par une aspiration soignée et lessivé puis rincé soigneusement si nécessaire.

2.4.2.2.5. Supports revêtus de carrelage

2.4.2.2.5.1. Exigences relatives aux supports

Une étude préalable de l'état du support est réalisée conformément à la norme NF DTU 53.12 P1-1-1, tableau 5 et à son annexe D. Les exigences de conservation sont celles définies dans le tableau 6 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

La pose directe (semi-libre) est possible si :

- les désaffleures sont ≤ 1 mm ;
- la profondeur des joints est < 2 mm ;
- et les ouvertures de joints sont < 4 mm.

2.4.2.2.5.2. Travaux préparatoires

L'étude préalable de l'état du revêtement existant indiquera s'il faut appliquer un enduit de sol sur la totalité de la surface ou uniquement sur les joints entre carreaux.

Dans le cas contraire, il conviendra d'appliquer sur la zone concernée un enduit de sol certifié QB (et son primaire associé) adapté visant une mise en œuvre sur carrelage.

2.4.2.2.6. Ancien de revêtement de sol coulé à base de résine de synthèse adhérent

2.4.2.2.6.1. Exigences relatives aux supports

La reconnaissance est réalisée conformément au *Cahier 3635_V2 du CSTB* « CPT Exécution des enduits de sol intérieurs pour la pose de revêtements de sol – Rénovation » et les conditions de conservation de l'ancien sol en résine doivent être respectées.

2.4.2.2.6.2. Travaux préparatoires

Dans le cas de la pose semi-libre, la conservation est possible en présence de défauts s'ils représentent moins de 10 % de la surface de la pièce.

Après élimination des zones défectueuses, la réparation du sol est réalisée en fonction des épaisseurs à reprendre, soit avec un enduit de dressage, soit avec un mortier de réparation de béton.

2.4.2.2.7. Ancienne peinture de sol

2.4.2.2.7.1. Exigences relatives aux supports

Une étude préalable de l'état du support est réalisée conformément à la norme NF DTU 53.12 P1-1-1, tableau 5 et à son annexe D.

Les exigences de conservation sont celles définies dans le tableau 6 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

2.4.2.2.7.1. Travaux préparatoires

La conservation est possible en présence de défauts s'ils représentent moins de 10 % de la surface de la pièce sur une zone.

Après élimination des zones défectueuses, la réparation du sol est réalisée en fonction des épaisseurs à reprendre, soit avec un enduit de dressage, soit avec un mortier de réparation de béton.

2.4.2.2.8. Pose sur ancien parquet cloué sur lambourdes, anciens panneaux CTBH/CTBX et anciens panneaux OSB

2.4.2.2.8.1. Exigences relatives aux supports

Une étude préalable de l'état du support est réalisée conformément à la norme NF DTU 53.12 P1-1-1, tableau 5 et à son annexe D.

Les exigences de conservation sont celles définies dans le tableau 6 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

Pour la pose directe (semi-libre), les tolérances ci-après doivent être respectées :

- Désaffleures ≤ 1 mm ;
- Largeur des joints < 5 mm et profondeur des joints ≤ 2 mm.

2.4.2.2.8.2. Travaux préparatoires

Le support est préparé comme indiqué dans le CPT e-cahier du CSTB 3635_V2.

Lorsque les exigences relatives au support ne permettent pas une pose directe du revêtement, la réalisation d'un enduit de sol QB (appliqué avec le primaire adapté et compatible pour les supports bois) et au moins classé P3 est requise.

Pour la pose (cf. article 2.4.2.3), il est nécessaire d'appliquer au préalable de manière localisée dans les zones de positionnement de la bande adhésive, un primaire d'accrochage (type GRIP A700 UNIVERSAL de la société BOSTIK), à raison de 100 g/m²) pour palier à d'éventuels problèmes de pulvérulence (présence d'un film de poussières résiduelles après nettoyage).

2.4.2.3. Pose du revêtement

2.4.2.3.1. Pose assimilée libre

La pose est exécutée de la façon suivante :

- Acclimater le revêtement dans les pièces où la pose sera réalisée au minimum 24 heures avant l'installation (débits réalisés, stockage à plat) ;
- Positionner les lés afin de recouvrir la totalité du local à traiter en prenant en compte la réalisation des joints par simple ou double coupe et du raccord éventuel (cf. norme NF DTU 53.12,P1-1-3) ;
- Mettre en place la bande double-face GENIUS TAPE à la jonction des lés et aux seuils de portes sur le support à cheval sur l'emplacement du joint, la face de très faible adhérence sans film de protection sur le support ;
- Soulever le revêtement à partir d'une plinthe ou d'un élément vertical (mur, etc.), pour accéder à la bande de jonction, puis retirer le film de protection en serrant le revêtement et en laissant retomber les lisières du revêtement à l'avancement, tout en marouflant. Le retrait du film de protection de la bande GENIUS TAPE permettra d'ouvrir progressivement le joint au fur et à mesure de son retrait ;
- Maroufler avec une cale en liège ou un marteau à maroufler la zone du joint pour favoriser l'adhérence de l'envers du revêtement sur la BANDE GENIUS TAPE.

2.4.2.3.2. Jonction entre lés

Le traitement à froid des joints est réalisé au moment de la pose du revêtement, sans délai d'attente (voir articles 2.2.1.7.3 et figures 1 à 4 en fin de Dossier Technique).

2.4.2.3.3. Traitement des joints de dilatation du support

Le joint de dilatation est traité par un profilé de recouvrement mis en oeuvre en surépaisseur sur le revêtement ; il est fixé sur un seul côté.

2.4.2.3.4. Traitement des rives, seuils et pénétrations

2.4.2.3.4.1. Ces des locaux classés E1

Dans les locaux classés E1, le revêtement est soigneusement arasé en périphérie afin que le revêtement repose sur le sol sans forcé.

Ce jeu peut être recouvert par une plinthe rapportée manufacturée rapportée en rives (du type TARKETT KS 61 par exemple).

2.4.2.3.4.2. Cas des locaux classés E2, sur chape à base de sulfate de calcium, sur support à base de bois ainsi que sur ancien linoleum

Dans les locaux classés E2, le revêtement est arasé en périphérie en aménageant un espace compris entre 3 à 5 mm entre le bord du revêtement et le mur.

Un calfatage est ensuite réalisé au moyen d'un mastic préconisé de type polyuréthanne ou MS-Polymères (voir article 2.2.1.7.3).
Un calfatage est également réalisé autour des pénétrations (passages de tuyauteries).

Dans le cas des locaux classés E2 sur support amianté, la bande adhésive double face Genius Tape préconisée est mise en place sur la totalité de la périphérie du local afin de pallier au risque d'adhérence du mastic sur le support.

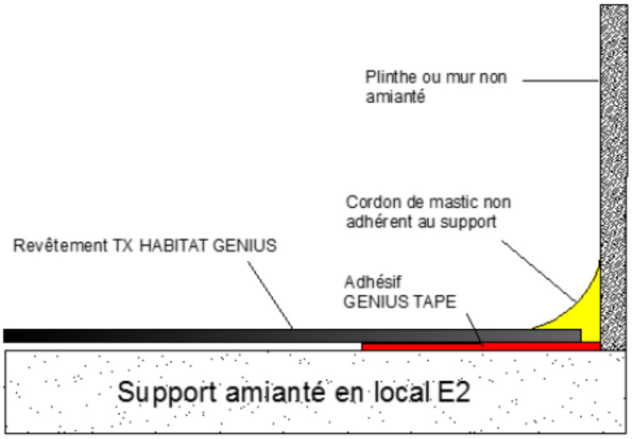

Une plinthe manufacturée peut être rapportée en rives (du type TARKETT KS 61 par exemple).

Une barre de seuil manufacturée adaptée aux revêtements en présence est installée (seuil adhésif sur les supports amiantés, pour éviter tout percement).

2.4.2.3.5. Plancher chauffant

La pose sur planchers chauffants est possible.

Ils doivent avoir été conçus et exécutés conformément aux normes suivantes :

- NF DTU 65.14 « Exécution de planchers chauffants à eau chaude, Mise en chauffe préalable, arrêt 48h avant l'installation »,
- NF P 52-302 (réf. DTU 65.7) « Exécution des planchers chauffants par câbles électriques enrobés dans le béton »,

La résistance thermique des revêtements TX HABITAT GENIUS est ≤ 0,04 m².K/W.

Les planchers rayonnants électriques et les planchers chauffants rafraichissants ne sont pas admis.

2.4.2.3.6. Raccordement aux revêtements adjacents

Il est traité par recouvrement de la jonction à l'aide d'un profilé adapté en fonction des caractéristiques et notamment de l'épaisseur du revêtement contigu au revêtement TX HABITAT GENIUS.

2.4.2.3.7. Traitement du raccordement aux tuyauteries traversantes et aux pieds d'huisseries

Le revêtement est découpé en périphérie en aménageant un espace compris entre 3 à 5 mm et ce jeu de découpe est mastiqué avec un mastic MS Polymère.

2.5. Réception - Mise en service

L'ouvrage est livré conformément à la norme NF DTU 53.12, étant précisé :

- que l'évaluation de l'aspect final du revêtement doit prendre en considération l'état du support, notamment pour la rénovation sur ancien revêtement conservé (Cf. articles 2.9.2.4 à 2.9.2.9).

La mise en service peut être effectuée immédiatement après la pose et après l'entretien suivant :

- balayage ou aspiration de l'ensemble des surfaces, avant un nettoyage à l'aide d'une solution neutre.

Comme le prévoit la norme NF DTU 53.2. Annexe C, le revêtement TAPIFLEX HABITAT GENIUS doit être protégé contre les risques de poinçonnement provoqués par des meubles, objets à pieds pointus ou tout autre objet lourd. L'utilisation de protection en matière plastique ou feutre est recommandée.

2.6. Maintien en service des performances de l'ouvrage

2.6.1. Aménagement des accès extérieurs

Comme le prévoit la Norme NF DTU 53.12 P 1-1-3 Annexe A article A1 et afin de faciliter l'entretien, placer aux accès extérieurs des dispositifs efficaces en nombre et dimensions suffisantes pour limiter les apports abrasifs et les salissures (gravillons, boue,…) : grille gratte-pieds et tapis essuie-pieds, aisés à dépoussiérer. Ils retiendront l'humidité, les poussières grasses et particules abrasives.

2.6.2. Entretien

Les revêtements TX HABITAT GENIUS reçoivent un traitement de surface en usine destiné à les protéger (traitement TopClean XPtm) traitement polyuréthane photo réticulé résistant aux UV.

Ce traitement facilite l'élimination des taches, limite l'entretien journalier à un simple balayage humide avec détergent neutre et supprime l'application d'une émulsion.

Si nécessaire, un lavage est réalisé avec un détergent neutre ou légèrement alcalin, en fonction de l'encrassement. Veiller à respecter les préconisations du fabricant des produits d'entretien (taux de dilution, méthode d'utilisation...).

L'utilisation d'abrasifs, parce qu'ils sont susceptibles d'altérer la qualité du traitement, est exclue.

Eviter les piètements, roulettes en caoutchouc susceptibles de laisser des marques indélébiles par migration.

Dans tous les cas, se rapporter à la notice d'entretien mise à disposition par la société Tarkett (site internet : www.tarkett.fr).

2.7.Assistance technique

La Société TARKETT France met son assistance technique à la disposition des entreprises, des maîtres d'ouvrage et des maîtres d'œuvre.

Sur demande, le Service Expertise Solier TARKETT France (E.S.T.) est en mesure d'assister l'entreprise titulaire des travaux pour le démarrage du chantier.

La Société TARKETT France organise dans ses centres de formation certifiés par Certibat Dock des stages sur les différentes étapes de mise en oeuvre.

2.8. Principes de fabrication et de contrôle de cette fabrication

La fabrication à lieu à l'usine du groupe TARKETT située à Sedan, 2 AV FRANCOIS SOMMER 08200 GLAIRE FRANCE.

Le site de production est certifié ISO 9001 et ISO 14001.

La fabrication de la bande Genius Tape a lieu sur cahier des charges, dans une usine certifiée ISO 9001 et ISO 14001.

Suivi des performances acoustiques :

Un suivi interne du laboratoire TARKETT quant à la performance acoustique du revêtement de sol TX HABITAT est réalisé à une fréquence d'au moins 1 essai par an.

2.9.Mentions des justificatifs

2.9.1. Résultats expérimentaux

Réaction au feu

Cf. Article 1.2.1.1 de la partie AVIS du présent Document Technique d'Application.

Acoustique

Cf. Article 1.2.1.2 de la partie AVIS du présent Document Technique d'Application.

Aptitude à l'emploi

- Masse surfacique selon NF EN ISO 23997 ;
- Résistance au pelage selon NF EN ISO 24345 ;
- Résistance au poinçonnement statique selon NF EN ISO 24343-1 ;
- Stabilité dimensionnelle à la chaleur et incurvation selon NF EN ISO 23999 ;
- Propagation d'eau - selon méthode M3 règlement NF 189 ;
- Stabilité dimensionnelle à l'immersion - selon méthode M2 règlement NF 189 ;
- Résistance en traction du joint traité à froid ;
- Action simulée d'un pied de meuble selon EN 424 en configuration de maintien pose libre, certificat de conformité Tarkett n° 00120-002 du 17 juillet 2020 ;
- Action d'une chaise à roulette selon NF EN ISO 4918 en configuration de maintien pose libre, certificat de conformité Tarkett n° 00120-001 ;
- Rapport d'essais n° DSR-RES-21-08540 du CSTB en date du 07 Décembre 2021 concernant la détermination de la résistance au déchirement selon NF EN ISO 4674-1 Méthode B : 2017 sur le revêtement de sol résilient Tapiflex Habitat Genius ;
- Rapport d'essais n° 21.1492/1 du centre technique du papier en date du 09 décembre 2021 concernant la détermination de la rigidité spécifique en mN.m selon la norme NF EN 20 187 sur le revêtement de sol résilient Tapiflex Habitat Genius.

Tenue du plan de collage de la bande adhésive Genius Tape

- Résistance au pelage (selon NF EN ISO 22631) et cisaillement (selon NF EN ISO 22632) sur support fibrociment
  - Standard : après 28 jours de conditionnement à 23°C / 50%HR.
  - Vieillissement n°1 : 7 jours à 23°C / 50%HR + 20 jours à 50°C + 1 jour à 23°C 50%HR.
  - vieillissement n°2 : 7 jours à 23°C / 50%HR + 41 jours à 50°C + 1 jour à 23°C 50%HR.

Migration colorée après vieillissement accéléré en étuve à 70°C pendant 7 jours sur revêtement bicouche de référence.

(Rapport d'essais n°21-01 du 27 janvier 2021)

2.9.2. Références

Données Environnementales

Le revêtement TAPIFLEX HABITAT GENIUS du type PVC sur mousse U2s fait l'objet d'une déclaration environnementale (DE) collective.

Cette DE a été établie le 06/2013 par le Syndicat Français des Enducteurs Calandreurs et Fabricants de Revêtements de Sol et Mur (SFEC). Elle n'a pas fait l'objet d'une vérification par tierce partie selon le programme de déclarations environnementales et sanitaires INIES et est déposée sur le site www.declaration-environnementale.gouv.fr.

Autres références

Fabrication industrielle depuis :

- TAPIFLEX HABITAT GENIUS : 2019

Surfaces réalisées en France depuis 2019 :

- TAPIFLEX HABITAT GENIUS : 11500 m²

2.10. Figure du Dossier Technique

Figures du Dossier Technique

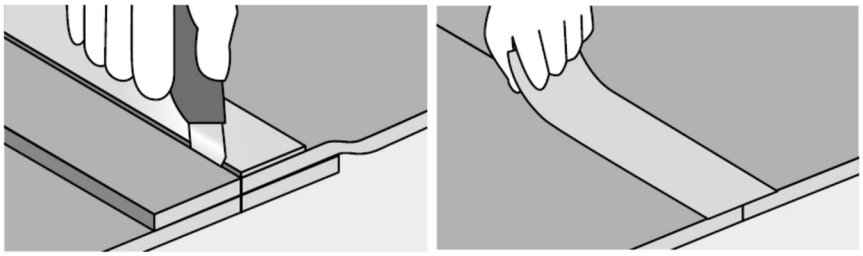

Figures 1 et 2 - Traitement à froid : joints tranchés sur les deux lisières superposées (en utilisant une règle) et protection de la surface par une bande adhésive

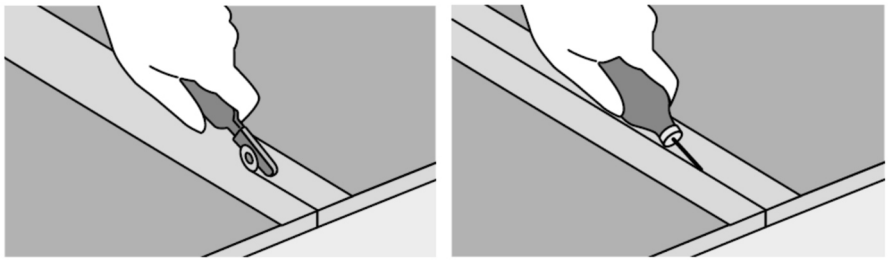

Figures 3 et 4 – Traitement à froid : découpe de la bande de protection et application du produit dans le joint